



LES MONTAGNES QUI RELIENT LES HOMMES

Luzenac, le 04.07.2019

Madame la Préfète de l'Ariège
Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques de l'Ariège
Préfecture de l'Ariège
2 rue de la Préfecture Claude Erignac
BP 40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Votre courrier du 18 juin 2019 présentant le nouveau réseau de proximité des finances publiques

Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20

09 250 Luzenac

t. 05 61 64 68 00

f. 05 61 64 41 08

administration@cc-hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

Gilles BLOQUE - DGS

Direction générale des Services

t. 05 61 64 68 00

g.bloque@cc-hauteariege.fr

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur Départemental,

Par courrier du 18 juin 2019, vous m'avez présenté le projet de nouveau réseau des finances publiques, qualifié de 'proximité', et applicable au département de l'Ariège, selon une mise en œuvre échelonnée de 2020 à 2022. Il s'applique donc et en particulier au territoire de la Haute Ariège.

Vous m'avez également informé que ce courrier ouvrait la phase de concertation avec les parties prenantes, notamment les élus locaux, laquelle se déroulera jusqu'en septembre-octobre 2019.

Ces informations ont été complétées à l'occasion de mon rendez-vous avec Monsieur Mattoy le 24 juin et lors de la réunion des présidents d'intercommunalité organisée par Madame la Préfète le 25 juin dernier.

C'est sans surprise que je vous confirme qu'aux côtés de mes collègues élus de la Haute Ariège, je m'oppose fermement à ce projet.

Sur le fond, on s'efforce de nous présenter ce nouveau dispositif comme une amélioration de l'accès aux services publics de l'Etat dans les territoires ruraux, dans un contexte général de réponse aux nombreuses attentes formulées à l'occasion du mouvement qui a soulevé la population française depuis novembre 2018.

Pour qui sait compter et s'intéresse de près à la chose, le compte n'y est pas et c'est l'effet inverse qui s'annonce de manière dissimulée.

Pour le seul territoire de la Haute Ariège, pour lequel je rappelle quelques données qui me paraissent importantes (52 communes, une intercommunalité, 2 EHPAD publics gérés par le CIAS de la Haute-Ariège, près de 130 budgets votés, plus de 100 millions d'euros gérés dont près de 47,4 pour la seule CCHA), les services des finances publiques sont organisés comme suit à ce jour :

- 2 trésoreries basées à Luzenac et Ax les Thermes, dotées de 2 comptables publics et de 4 agents, assurant les services de gestion comptable des administrés et des collectivités (intercommunalité et communes des Vallées d'Ax).

Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration@cc-hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

Gilles BLOQUE - DGS
Direction générale des Services
t. 05 61 64 68 00
g.bloque@cc-hauteariege.fr

- La gestion comptable des administrés et des communes du Donezan et d'Auzat-Vicdessos étant par ailleurs assurée respectivement depuis les trésoreries de Lavelanet et de Tarascon.

Demain, et selon votre projet, les trésoreries de Luzenac et d'Ax les Thermes seront fermées et laisseront place :

- à un accueil de proximité basé à Ax les Thermes sous formes de permanences. Cet accueil n'assurera pas les fonctions de gestion comptable.

En son sein, chacun pourra obtenir des renseignements de 1^{er} niveau (sans que l'on sache à quoi cela correspond réellement), obtenir un rendez-vous à Foix (service SGC regroupé), ou bien encore être guidé dans les démarches sur les sites dématérialisés de la DGFIP. En définitive, ces permanences ne serviront qu'à établir un lien avec les services regroupés à Foix, et qui seront les seuls à pouvoir traiter des demandes des redevables mais avec des moyens toujours plus réduits.

- à la présence, à raison de 3 jours par semaine dans les locaux de la CCHA, d'un conseiller en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseils aux élus. On apprend par ailleurs que ce conseiller ne pourra pas intervenir directement en matière de gestion comptable. Par contre, on ne sait pas très bien expliquer le rôle et les moyens dont disposera ce conseiller. Dans ces conditions, l'apport de ce conseiller et son utilité restent à démontrer concrètement. Je doute néanmoins que ce conseiller puisse à lui seul et dans ces conditions, être en capacité d'assurer l'intégralité des missions lui incombant, d'autant plus qu'il n'aura pas la main sur la gestion comptable et financière de nos collectivités.

Le conseil budgétaire et comptable découle en effet, et avant tout de la tenue des comptes. Or, vous dissociiez complètement la qualité du comptable de celle du conseiller.

- Enfin, et cela constitue l'élément le plus clair et le plus explicite du dispositif, les services de gestion comptable seront reconcentrés sur Foix, en d'autres termes, délocalisés.

Sur ce point d'ailleurs, on ne connaît pas l'incidence sur les effectifs des personnels des trésoreries, mais on peut facilement imaginer les mouvements en direction de Foix.

Pour argumenter le tout, vous misez sur l'efficacité du travail à distance et de la dématérialisation qui par magie, remplaceraient à elle seule les contacts directs, les résolutions des problèmes épineux et urgents, les travaux préparatoires aux décisions impactant les aspects budgétaires et financiers, ainsi que les relations de confiance développées grâce à la proximité de nos comptables respectifs. Cette vision est bien éloignée de la réalité du fonctionnement et des besoins de nos établissements respectifs.

Vous le constaterez comme moi, la balance penche nettement d'un seul côté. Malheureusement, ce côté n'est pas en faveur des administrés et des élus des territoires ruraux.

Il s'agit plutôt d'une organisation purement financière dans le but de réaliser des économies sur le dos, une fois encore, des territoires éloignés des villes et grandes villes.

Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration@cc-hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

Gilles BLOQUE - DGS
Direction générale des Services
t. 05 61 64 68 00
g.bloque@cc-hauteariege.fr

Ainsi, et en l'état, bien que cachés derrière vos propositions relayant les décisions du ministre de l'action et des comptes publics, votre projet aboutira à un éloignement plus important encore des populations et des administrations locales vis-à-vis des services des finances publiques.

Il dégradera également la concrétisation des démarches comptables et financières à opérer entre les collectivités et l'administration de l'Etat. Il en va bien naturellement de la qualité et de la conformité des comptes entre le comptable public et l'ordonnateur.

Ces arguments, que je vous ai largement développés courant 2018 lors des échanges intervenus dans le cadre de la fermeture de la trésorerie de Luzenac, restent plus que jamais d'actualité.

Il vous est demandé de mettre en place une concertation très approfondie avec les élus et les autres partenaires. Dans ce cadre, il me sera aisé de démontrer que ce projet va à l'encontre d'un accès équitable et de proximité aux services publics de la DGFIP dans les territoires ruraux, et qu'il constitue au contraire un nouveau démantèlement, une délocalisation des services publics de l'Etat, et une dégradation du service public rendu, que l'on essaye d'habiller pour être plus présentables.

J'y vois également un transfert malicieux mais irrémédiable de charges vers les services comptables des collectivités.

Sur le point particulier de la trésorerie de Luzenac, vous m'avez informé qu'il n'était plus nécessaire de procéder à sa fermeture comme prévu au 1^{er} janvier 2020, compte tenu du calendrier prévisionnel de mise en service du nouveau projet de 2020 à 2022. Dans la perspective des effets du dispositif projeté pour 2020-2022, vous comprendrez aisément que je ne puisse me satisfaire ni me réjouir de ce report.

Le gouvernement souhaite inscrire ce projet dans un cadre plus global d'amélioration de l'accessibilité des services publics en particulier dans les territoires éloignés des villes.

En ce sens, les maisons appelées 'France Services' sont censés rapprocher les populations et acteurs locaux des services publics.

Faut-il pour autant que ces structures disposent des moyens, des compétences, et des capacités à intervenir, en rapport direct avec les besoins des administrés et des acteurs locaux.

A ce stade, ces dispositifs ressemblent plutôt à une opération de communication savamment orchestrée à laquelle les élus de la Haute-Ariège ne croient pas.

Sur la forme, et d'après des éléments tirés de mon entretien avec Monsieur Mattoy, les points de négociation porteront sur le délai et le cadencement de mise en œuvre du dispositif.

Autrement dit, les dés sont jetés, et il ne reste plus qu'à présenter les choses du mieux possible : vous comprendrez également le rejet en bloc de la démarche.

Après avoir procédé à une stigmatisation en règle des élus locaux et des corps intermédiaires, le gouvernement a découvert que ces derniers pouvaient jouer un rôle majeur dans la réponse apportée aux populations des territoires, en particulier ruraux.

Il s'est également aperçu que ces mêmes élus locaux disposaient d'une connaissance de terrain et d'une proximité, qui pouvaient servir à la prise de décisions, pour coller aux réalités des situations que vivent les français.

Il a, sur ce point particulier de la présence des services publics sur les territoires, l'occasion de mettre en application l'écoute et la prise en compte des points de vue des élus locaux, point sur lequel s'est engagé le Président de la République.

Aussi, et à ce stade des propositions présentées, je vous informe qu'aucun point de consensus ne saurait être accepté par les élus de la Haute-Ariège.

Je puis vous assurer que ces derniers ont conservé leur capacité de mobilisation pour témoigner de leur désapprobation, comme ils avaient parfaitement su le faire le 9 juin 2018, à l'occasion d'un barrage filtrant sur la RN 20.

Ne souhaitant pas en arriver à cette situation de blocage, je vous propose une réunion de travail au cours de laquelle les besoins, les difficultés mais également les situations existantes qui fonctionnent, pourront être partagées afin d'envisager des solutions alternatives à votre projet. Pour ma part, je prendrai attache auprès de mes collègues élus, mais également des techniciens en charge des aspects financiers et budgétaires. Il me paraîtrait intéressant d'associer à la démarche les comptables publics.

Si cette proposition vous agréé, et afin d'organiser ce rendez-vous, je vous laisse le soin de m'adresser vos disponibilités.

Dans l'attente de vous lire, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Alain NAUDY



Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration@cc-hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

Gilles BLOQUE - DGS
Direction générale des Services
t. 05 61 64 68 00
g.bloque@cc-hauteariege.fr